

Procès-verbal du Conseil Municipal du 18 novembre 2008 à 20H30

L'an deux mille huit, le dix-huit novembre, le Conseil Municipal de la Commune de MONTMERLE SUR SAONE s'est réuni en mairie, après convocation légale en date du 12 novembre 2008, sous la présidence de Monsieur Jean-Christian FORESTIER, Maire.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h35, il procède à l'appel des conseillers.

Etaient présents :

M. FORESTIER J.C, Maire, M. CAMPION, Mme KALLA, M. ROLLET, Melle ALTHEN, M. BOLE-BESANCON, Adjoints, M. CHABERT, Mme FERMOSELLE, M RISPAL, Mme LONG, M. BERGERY, M TIRABOSCHI, M. PRONE, Mme PRONE, Mme DESCHER, M. CHAVENT, Mme THOMAS, Mme BONNEL, Mme FAVEL, M. LAMURE, M. PROST

Absents excusés :

Mme BONJOUR, M. BOISSIE, M. VICALVI, Mme MARAIS, Mme VERPLAETSE, Mme JEANNIARD

Ont donné un Pouvoir :

Mme BONJOUR représentée par Mme LONG
M. BOISSIE représenté par Mlle ALTHEN
M. VICALVI représenté par M CAMPION
Mme MARAIS représentée par M ROLLET
Mme VERPLAETSE représenté par Mme KALLA

Mme DESCHER est élue pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 14 octobre 2008, est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire indique vouloir ajouter un point à l'ordre du jour :

- la convention à signer avec le Conseil Général de l'Ain pour la création d'un rond-point sur la RD 933.

Personne ne s'opposant à cette modification, ce sujet est ajouté à l'ordre du jour.

N°1. D.I.A.

Le Conseil prend connaissance des DIA reçues en mairie depuis le précédent conseil municipal :

1. Habitation : 43 rue de Lyon	AE 146	152 000 € + 8 000 (frais d'agence)
2. Habitation : 44 ter rue de Mâcon	AD 534	152 000 €
3. Habitation : 610 rue de Saint-Trivier	AH 768 et 770	350 000 €
4. Habitation : 14 rue de Saint-Trivier	AD 280 et 281	140 000 € + 5 000 € (frais d'agence)
5. Six parkings : Résidence Les Cygnes	AD 608	9 064 €

Monsieur le Maire propose de ne pas préempter les DIA présentées. Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

N°2. Modification des statuts de la Communauté de communes Montmerle Trois Rivières

Monsieur le Maire indique que la Communauté de communes a complété sa compétence relative à l'Assainissement non collectif en ajoutant, en plus du contrôle, la réhabilitation des installations d'assainissement non collectif.

Il présente à l'Assemblée la délibération du 30 septembre 2008 de la communauté de communes Montmerle 3 Rivières portant sur la modification de l'article 8 des statuts :

« Article 8 : compétences optionnelles

Article 8-1 : Protection et mise en valeur de l'environnement

2° Assainissement

Etudes, réalisation et gestion du service d'assainissement

Gestion du réseau eaux pluviales-eaux usées en réseau unitaire (et ayant vocation à le rester)

Assainissement non collectif : contrôle **et réhabilitation** des installations d'assainissement non collectif sur l'ensemble du territoire communautaire ».

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

Approuve la nouvelle rédaction de l'article 8 des statuts de la Communauté de communes Montmerle 3 Rivières.

N°3. Modification du tableau des emplois permanents à compter du 1^{er} novembre 2008

Vu la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant statut de la Fonction Publique Territoriale et notamment son article 34 en vertu duquel « les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement »,

Monsieur le Maire explique qu'une nouvelle organisation des services techniques va être mise en place suite au départ à la retraite de Daniel MATHIEU, au 15 janvier 2009. Un adjoint technique va être recruté et certains agents vont prendre de nouvelles responsabilités.

Monsieur le Maire propose les modifications suivantes au tableau des emplois :

-création d'un poste d'adjoint technique à temps complet, compte tenu du départ à la retraite du contrôleur de travaux ;

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé, et après en avoir délibéré à l'unanimité,

Accepte la proposition de Monsieur le Maire,

Décide de modifier ainsi qu'il suit à compter du **15 janvier 2009** le tableau des emplois permanents de la Commune tel qu'il avait été fixé par délibération du 14 octobre 2008 :

-création d'un poste d'adjoint technique à temps complet

Et **autorise** Monsieur le Maire à procéder aux déclarations de vacances de poste et prendre les dispositions relatives au recrutement.

<u>Emplois permanents à temps complet</u>	<u>Nombre</u>	<u>Cadre d'emplois</u>
• Secrétaire générale d'une commune de 2000 à 5000 habitants	1	Attaché Territorial
• Services urbanisme, comptabilité, Personnel et paie	1	Rédacteur
• Services urbanisme, paie, comptabilité	1	Adjoint Administratif
• Services état civil, accueil, CCAS	1	Adjoint Administratif
• Services état civil, accueil, achat	1	Adjoint administratif
• Service police municipale, ASVP	1	Adjoint administratif
• Responsable du personnel de la voirie, des bâtiments et des espaces verts	1	Contrôleur de travaux
• Ouvrier polyvalent et encadrement du personnel de voirie et espaces verts	1	Agent de Maîtrise
• Police municipale	3	Agent de Police Municipale
• Ouvrier polyvalent affecté au service de la voirie et des espaces verts	12	Adjoint Technique
• Agent des écoles maternelles	2	A.T.S.E.M
• Entretien des bâtiments (salle des fêtes, bibliothèque, mairie), portage des repas, transport scolaire.	1	Adjoint Technique

<u>Emplois permanents à temps non complet</u>	<u>Nombre</u>	<u>Durée</u>	<u>Cadre d'emplois</u>
• Services état civil, accueil, comptabilité administratif	1	30h/sem	Adjoint
• Bibliothèque	1	30h/sem	Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques
• Agent des écoles maternelles	3	30h/sem	A.T.S.E.M
• Agent des écoles maternelles Technique	2	30h/sem	Adjoint
• Surveillance périscolaire, portage des repas	1	6.6h/sem	Adjoint d'Animation
• Surveillance périscolaire, portage des repas	1	2.3h/sem	Adjoint d'Animation

N°4. Remboursement de frais de mission.

Vu le Code Général des Collectivités territoriales, notamment son article R. 2123-22-1,
Vu le décret n°90-437 du 28 mai 1990,

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il doit se rendre au congrès des Maires à Paris les 26 et 27 novembre 2008 et sollicite le remboursement des frais de cette mission spéciale sur la base des tarifs forfaitaires et kilométriques réglementaires.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Autorise le remboursement des frais de mission sur la base des tarifs forfaitaires et kilométriques réglementaires,

Charge Monsieur le Maire d'une mission spéciale pour se rendre au congrès des Maires les 26 et 27 novembre 2008,

Dit que les dépenses seront prélevées sur le compte 6532.

N°5. Instauration de la journée de solidarité pour les personnes âgées et les personnes handicapées.

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant statut de la Fonction Publique Territoriale ;

VU la loi n°2004-626 du 30 juin 2004 modifiée relative à la solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées, notamment son article 6 ;

VU l'article L. 216-6 du Code du travail

VU l'avis du C.T.P en date du 10 juin 2008 ;

Le Maire explique que le législateur a entendu instaurer une journée de solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées. Celle-ci a pour vocation de participer au financement des actions en faveur de l'autonomie des personnes âgées ou handicapées.

Il précise que les fonctionnaires et les agents non titulaires travailleront donc un jour de plus sans rémunération supplémentaire. Que, dès lors, il convient de noter que la durée annuelle du travail passe de 1600 h / an à 1607 h / an, soit l'équivalent d'une journée de travail supplémentaire.

Compte tenu des cycles de travail variables selon les services municipaux ainsi que les nécessités de service, il propose donc d'instaurer cette journée de solidarité de la manière suivante :

- *lors d'un jour férié précédemment chômé : le lundi de Pentecôte*
- *par réduction du nombre de jours RTT pour les agents bénéficiant de jours RTT et choisissant cette option au lieu du lundi de Pentecôte*
- *ou selon les modalités suivantes permettant le travail d'un jour précédemment non travaillé :*
 - *pour les agents ne travaillant pas habituellement le lundi (notamment les agents de la bibliothèque et de la police municipale) : choix d'une autre journée sur proposition de l'agent et accord de l'autorité territoriale ;*
 - *pour le personnel ATSEM : le jour de la prérentrée ;*

Il précise que conformément à la loi du 30 juin 2004, il a saisi le **Comité Technique Paritaire** pour que préalablement à la décision du conseil, il donne son avis sur les modalités d'application d'instauration de cette journée de solidarité.

Sauf décision expresse de l'Assemblée délibérante prise sur un nouvel avis du Comité Technique Paritaire, ces dispositions seront reconduites tacitement d'année en année.

Le conseil municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **accepte** les propositions du Maire,
- **fixe** la journée de solidarité de la manière suivante :
 - *lors d'un jour férié précédemment chômé : le lundi de Pentecôte*
 - *par réduction du nombre de jours RTT pour les agents bénéficiant de jours RTT et choisissant cette option au lieu du lundi de Pentecôte*
 - *ou selon les modalités suivantes permettant le travail d'un jour précédemment non travaillé :*
 - *pour les agents ne travaillant pas habituellement le lundi (notamment les agents de la bibliothèque et de la police municipale) : choix d'une autre journée sur proposition de l'agent et accord de l'autorité territoriale ;*
 - *pour le personnel ATSEM : le jour de la prérentrée ;*

N°6. Approbation de la convention d'occupation précaire d'un logement situé 5 rue de Mâcon

Vu la loi n°89-462 du 6 juillet 1989,

Monsieur le Maire donne lecture aux membres du Conseil Municipal du projet de convention d'occupation précaire du logement situé 5 rue de Mâcon à Montmerle sur Saône, à passer avec Monsieur et Madame Maurice FORESTIER.

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité,

-**Approuve** la convention d'occupation précaire du logement situé 5 rue de Mâcon à Montmerle sur Saône, à passer avec Monsieur et Madame Maurice FORESTIER.

-Autorise le Maire à signer la convention à intervenir.

Madame THOMAS indique qu'elle trouve dommage de ne pas avoir attendu 2010 pour réaliser l'opération CALLEN. Le Maire indique que ces deux opérations ne sont pas liées.

N°7. Rapport d'activité 2007 du SYTRAIVAL.

Monsieur CAMPION présente le rapport d'activité 2007 du SYTRAIVAL Beaujolais Dombes (Syndicat Mixte d'élimination, de traitement et de valorisation des déchets) dont le SMIDOM de Thoissey fait partie.

Monsieur CHAVENT, président du SMIDOM et vice-président du SYTRAIVAL donne des précisions sur le fonctionnement de ce syndicat.

Un effort de tri doit encore être fait par la population en particulier pour améliorer la qualité du tri. Des informations sur ce sujet vont de nouveau être mises à disposition des Montmerlois notamment dans le Montmerle Info et dans le journal de la Communauté de communes Montmerle Trois Rivières.

N°8. Lecture des comptes-rendus des conseils de la Communauté de communes Montmerle Trois Rivières

Monsieur le Maire présente les comptes-rendus des conseils de la Communauté de communes Montmerle Trois Rivières du 30 septembre 2008 et du 28 octobre 2008. Il indique qu'il le fera maintenant à chaque conseil municipal pour que tous les conseillers municipaux soient informés des décisions de la Communauté de communes.

N°9. Résultats partiels de l'enquête publique sur les horodateurs.

Monsieur le Maire passe la parole à Katia ALTHEN qui, avec l'aide de Madame LONG présente les résultats de l'enquête sur les horodateurs. Une synthèse écrite a été réalisée par des membres de la commission Commerce, Artisanat, Emploi, Economie.

28 commerçants ont participé à cette enquête, mais seulement 23 habitants ce qui ne permet pas d'être représentatif de l'ensemble de la population de Montmerle. Il est donc prévu de compléter la partie « habitants » de cette enquête avec les résultats obtenus dans le questionnaire distribué au Montmerlois ces derniers jours. Il est en effet demandé aux habitants, dans une des questions, s'ils sont satisfaits des horodateurs.

Monsieur CHAVENT a constaté qu'une voiture est restée quinze jours sur la place handicapée. Monsieur le Maire indique que la police municipale exerce des contrôles de stationnement, et lui signalera ce problème précis. Il indique de plus que les services de la police municipale patrouillent régulièrement.

N°10. Bilan de la saison 2008 au camping

Monsieur le Maire présente le bilan financier de la saison 2008 au camping municipal. Il constate une baisse des recettes au camp des gens du voyage, une baisse au camp de tourisme et une hausse à la halte fluviale.

Monsieur ROLLET précise que c'est essentiellement la part des forfaits qui a baissé. Il indique que les acheteurs (quatre particuliers et une association) des cinq mobil homes du camping ont été retenus et que la vente va pouvoir être réalisée. Il rappelle que les mobil homes resteront au camping. De nouveaux mobil homes vont être achetés par la commune et la commission Tourisme, camping, festivités, culture va travailler sur ce sujet. Au vu des demandes formulées dans le questionnaire « camping », des petits travaux seront peut-être envisagés pour la saison prochaine. Monsieur THUREL a indiqué qu'il y avait actuellement 135 réservations pour la saison 2009. Monsieur le Maire revient sur le rapport annuel de Monsieur THUREL et notamment sur les problèmes récurrents qu'il rencontre avec certains campeurs et aussi sur celui du nettoyage. La société ne donnant pas satisfaction, un nouvel appel d'offres a été lancé. Il fait part également des souhaits du responsable pour 2009.

11. Droit d'accueil à l'école en cas de grève.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la loi du 20 août 2008 impose aux communes la création d'un service d'accueil des élèves des écoles maternelles et élémentaires en cas de grève. Il indique que cette loi ne va pas sans poser des problèmes d'organisation et de sécurité et que les maires du canton de Thoissey ont écrit au député Michel VOISIN, pour faire part de leur inquiétude.

Le 20 novembre 2008 va avoir lieu une grève dans l'éducation nationale. Ce dispositif va donc être mis en place pour la première fois à Montmerle. Tous les professeurs de maternelle seront en grève et 4 professeurs sur 10 en primaire. Afin d'accueillir les enfants, il s'agit de prévoir la possibilité de recruter des contractuels en plus des employés de la commune. Il est précisé que cette décision de création d'emplois est permanente et pourra être utilisée pour des grèves futures.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 2008-790 du 20 août 2008 instituant un droit d'accueil pour les élèves des écoles maternelles et élémentaires pendant le temps scolaire ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par 24 voix pour et 2 abstentions (Mme BONNEL et M PROST),

Décide la création :

de 10 emplois **d'agent chargé de l'accueil des élèves** lorsque les enseignements ne pourront être délivrés en raison de l'absence imprévisible de professeurs et de l'impossibilité de les remplacer ainsi qu'en cas de grève.

Les agents recrutés seront payés sur la base de l'indice brut 281 de la fonction publique territoriale.

12. Elections prud'homales.

Monsieur le Maire fait part au conseil du déroulement des élections prud'homales du 3 décembre 2008. La commune de Montmerle doit prévoir un bureau de vote qui est

normalement tenu par des délégués syndicaux. Si le nombre de personnes pour tenir le bureau de vote est insuffisant, on devra faire appel aux membres du conseil municipal.

13. Convention avec le Conseil Général sur le rond-point de la RD 933.

Monsieur le Maire indique que les travaux du rond-point de la RD 933 vont commencer début 2009 et sont prévus sur une durée de six mois.

Il rappelle que le conseil municipal, dans une décision du 15 mai 2008, avait donné un accord de principe à la réalisation du rond-point sur la RD 933 et sur la participation financière de la commune.

Il indique à l'Assemblée qu'une convention doit être signée avec le département de l'Ain concernant la réalisation de ce rond-point, afin de formaliser la participation financière de la commune à ce projet.

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité,

-Approuve la convention à passer avec le Conseil Général,

-Autorise le Maire à signer la convention à intervenir.

Informations du Maire

- Monsieur le Maire lit la convention passée avec la SPA pour l'enlèvement des animaux sur la commune.

- La Préfecture de l'Ain a transmis aux communes une information à diffuser aux habitants concernant le nouveau système d'immatriculation des véhicules.

- Monsieur le Maire fait part des remerciements adressés à la commune par le Grand Fond Bressan après le passage de « l'Ain en Courant » à Montmerle.

Rapport des Commissions

-Commission commerce, artisanat, emploi, économie :

Mademoiselle ALTHEN indique que le questionnaire à destination de la population peut être retiré dans certains commerces et à la mairie et qu'il y a déjà eu des retours. Le bilan de ce questionnaire sera présenté aux vœux du Maire le 5 janvier 2009.

-Commission affaires sociales et jeunesse :

Madame KALLA indique qu'une réunion du CCAS a eu lieu.

Le CCAS travaille actuellement sur l'organisation du repas annuel des « anciens », qui aura lieu le 11 janvier 2009.

Une réunion du conseil de vie de la maison de retraite de Montmerle s'est déroulée. Ce conseil traite des questions liées à la vie des résidents.

La commission continue son travail d'aide aux habitants.

-Commission sport, associations, sécurité :

Monsieur BOLE-BESANCON indique que la commission travaille actuellement sur l'organisation du Téléthon des 5 et 6 décembre 2008, en coopération avec les associations de la commune.

Un concours de belote va se dérouler à Guéreins pour aider les victimes des inondations de début novembre.

-Commission tourisme, camping, festivités, culture :

Monsieur ROLLET indique que de nouvelles guirlandes et un plafond lumineux au dessus de la place de l'Eglise vont être installés, et ceci dans la limite des 8000 € prévus au budget.

Le nouveau bureau du Comité des fêtes a été élu.

L'exposition sur la Première Guerre Mondiale a été une réussite avec la participation de plusieurs classes des Montmerle.

La fête de la Saône à Saint-Georges aura lieu le 12 juillet 2009, le feu d'artifice de Belleville, le 13 juillet 2009. Celui de Montmerle aura certainement lieu le 14 juillet 2009.

-Commission travaux, environnement :

Monsieur CAMPION remercie les personnes qui ont prêté des objets pour l'exposition sur la Première Guerre Mondiale.

Le commencement des travaux de mise en séparatif du réseau du camping a été retardé de quelques jours.

Il y a toujours des problèmes d'assainissement avec des canalisations bouchées et des affaissements de terrains.

Des reprises de travaux ont été faites par les services techniques concernant l'aménagement du site de la Chapelle des Minimes.

Monsieur CAMPION indique qu'une formation sur les finances locales est organisée par l'Association des Maires Ruraux de l'Ain et que des conseillers municipaux vont s'y rendre.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la prochaine signature du bail emphytéotique avec le SDIS de l'Ain, pour la caserne des pompiers de Montmerle.

Tour de table

Monsieur le Maire invite les conseillers municipaux à prendre la parole.

Madame LONG demande que soit établi le calendrier des conseils municipaux pour 2009. Il sera transmis au prochain conseil.

Madame THOMAS demande si les travaux de construction de trottoirs sont prévus chemin des Garennes. Monsieur le Maire indique que c'est prévu pour 2009, mais qu'il faut résoudre un problème de propriété, la commune n'étant pas propriétaire de toute la voirie.

Elle demande aussi si des trottoirs ne pourraient pas être envisagés chemin Vert. Les véhicules sont de plus en plus nombreux dans cette rue et la circulation à pied est dangereuse.

Madame BONNEL demande quand la liste minoritaire pourra avoir les clés de son local. Monsieur le Maire répond qu'elles pourront leur être remises le lendemain.

Mademoiselle ALTHEN indique qu'une réunion avec la Chambre de Commerce de l'Ain et les commerçants de Montmerle aura lieu le 20 novembre 2008.

Monsieur le Maire lève la séance à 22h30.